

# COMMUNE DE PREMANON

---

## S.C.I. « Les Rochers du Pellas » Lotissement "Les Rochers du Pellas"

### PROGRAMME DE TRAVAUX

P.A.8



#### PERMIS D'AMENAGER

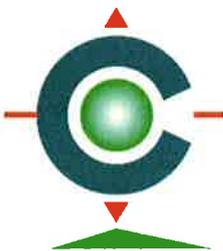
**SARL « Cabinet COLIN et  
ASSOCIES Géomètres-Experts »**

40, Allée du Marronnier - BP 134  
*39304 CHAMPAGNOLE Cedex*

Tél : 03.84.52.01.17 - Fax : 03.84.52.63.44  
E-mail : [contact@colin-associes.fr](mailto:contact@colin-associes.fr)

Juin 2013

**Dossier 11458**



# PROGRAMME DES TRAVAUX

- Le lotisseur s'engage à réaliser les travaux de viabilité ci-après et conformément aux plans des travaux correspondants.

- Le lotissement comportera 21 lots maximum et deux zones pour implantation de collectifs.

- Les travaux seront effectués en une seule tranche.

- Les travaux de viabilité comprendront :

- la voirie,
- le réseau d'adduction en eau potable,
- le réseau d'eaux usées,
- le réseau d'eaux pluviales,
- les réseaux électricité et téléphone,
- le réseau d'éclairage public.

## **1 : Voirie :**

La voirie sera à double sens jusqu'au lot 5, puis à sens unique en boucle et aura une emprise de 7m

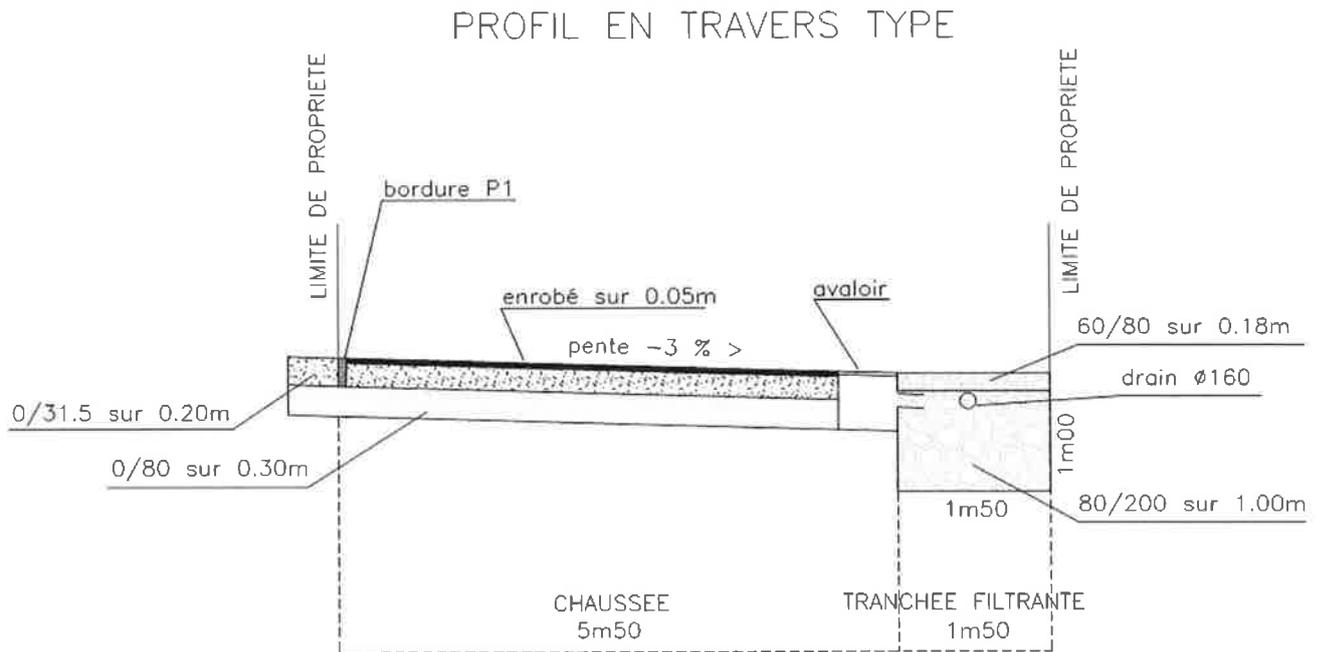
La structure de la chaussée se présentera comme suit :

- terrassement pour fondation de chaussée,
- géotextile,
- couche de fondation en matériaux 0/80,
- couche de base en matériaux 0/315,
- pose d'un enrobé sur une largeur de 5,5 m sur la chaussée bloqué par des bordures P1.
- création d'une tranchée filtrante sur une largeur de 1.5m restant en l'état de concassé en surface

Cette constitution est donnée à titre indicatif et dans tous les cas, l'entreprise qui réalisera les travaux devra adapter la structure en fonction de la nature des sols rencontrés. A charge pour elle d'effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet (sondages).

Son profil transversal est pente unique de 3 % pour orientée vers la tranchée filtrante

## Profils en travers types



Le profil longitudinal de la voirie présente une pente variant de +10% et -10%.

## **2 : Réseau Eau Potable :**

Une canalisation de diamètre 125mm en fonte sera créée à partir de la canalisation existante 125 mm Rue de la Croix de la Teppe pour l'alimentation du lotissement et du poteau incendie. Cette canalisation permettra la défense incendie.

*Regard de branchement :*

Pose de tuyau PEHD de 20 mm de diamètre et construction de regards hors gel en limite de propriété pour l'emplacement du compteur d'eau.

## **3 : Réseau d'assainissement :**

### Les eaux usées

Les eaux usées seront collectées par une canalisation de diamètre 200mm à créer sous la voirie, raccordée Rue de la Croix de la Teppe sur le réseau communal 200mm existant.

Les eaux usées des lots 4 à 8 seront collectées par une canalisation 200mm à créer en antenne, raccordée Rue de la Croix de la Teppe sur le réseau communal 200m existant.

### Les eaux pluviales

Les eaux pluviales de la voirie seront collectées directement dans une tranchée filtrante avec drain 160mm par avaloir afin d'éviter un colmatage prématuré de celle-ci, puis dirigées vers exutoire naturel par canalisation 300mm, sur la parcelle AO N° 1 pour la partie haute du lotissement et sur la parcelle AM N° 77 après traversée de la Rue de la Croix de la Teppe. Ce rejet est effectué avec l'accord des propriétaires.

Les eaux pluviales des constructions et des imperméabilisations qui leur sont liées seront infiltrées par tranchée filtrante à la charge des acquéreurs de lot (prévoir 10 ml de tranchée pour les lots individuels et de 30 à 50 ml pour les deux zones destinées à la construction de collectifs) puis rejetées dans la tranchée à créer sous voirie.

Pour les lots 4 à 8, Les eaux pluviales des constructions et des imperméabilisations qui leur sont liées seront infiltrées par tranchée filtrante à la charge des acquéreurs de lot (prévoir 10 ml de tranchée) puis rejetées dans les réseaux 300mm à créer et dirigées vers le réseau 400mm existant au carrefour de la rue du Pellas et de la Rue de la Croix de la Teppe.

### Branchements particuliers

Des regards de branchement seront posés en limite de propriété des lots (EU tampon carré) (EP tampon circulaire).

## **4 : Electricité - Eclairage public et Téléphone :**

- Les dessertes en électricité et téléphone seront assurées en souterrain conformément aux prescriptions des fournisseurs

- Branchements particuliers : des coffrets de branchement seront posés en limite de propriété de chacun des lots.

- Eclairage public : mise en place de 16 candélabres le long de la voirie.

## **5 : Défense incendie :**

La défense incendie sera assurée par un poteau incendie placé le long de la voirie au centre du projet.

## **6 : Ordures ménagères :**

Les ordures ménagères seront acheminées aux points de collecte existants.

## **7 : Travaux différés :**

- Pose des candélabres
- Couche de finition de la voirie (enrobé)

## **8 : Mode et délais d'exécution :**

Les travaux seront réalisés dans les délais prévus à l'arrêté délivrant le permis d'aménager.

Le lotisseur s'engage à réaliser les travaux de finition différés dans un délai de DEUX ANS à compter de l'achèvement des travaux constatés conformément aux articles R462-1 et R462-10 du code de l'urbanisme.

Fait à PREMANON, le .....

Le lotisseur  
SCI Les Rochers du Pellas

